

Image not found or type unknown



Aide sociale personne handicapé

Par **Laurent**, le **26/10/2012** à **18:26**

Bonjour, j'ai lu que le conseil générale se remboursait de l'aide sociale qu'il accordait aux personnes lourdement handicapés , dans certains cas .
" les frais d'entretien et d'hébergement dans les foyers (foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers d'accueil médicalisé) "
mais pas dans les " MAS " (Maison Accueil Spécialisé)
Pouvez vous m'expliquer la différence entre un foyer d'accueil médicalisé (aide sociale récupérable) et une maison d'accueil spécialisé (aide non récupérable)
merci beaucoup pour votre aide .
Cordialement .